

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou un Adjoint à signer la convention tripartite, entre le Département, la Commune et le Collège Charles Desvergues, pour l'utilisation des équipements sportifs de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose à l'emplacement d'un projet de construction des points de vue sécuritaires, sonores et urbanistiques ; maintient la zone concernée en zone Naturelle, soit en zone non constructible ; et dit que ce projet, certes intéressant, doit être situé dans une zone plus adaptée par rapport aux risques encourus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition des terrains cadastrés AD 168, AD 359, AD 538 et AD 522, pour le projet de création d'un parking, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de versement d'une prime de fin d'année aux agents communaux, précise que les crédits nécessaires à cette dépense figurent aux articles 6411 et 6413 du budget 2021, et précise que cette prime sera versée sous forme d'arrêté individuel.